



Conseil économique et social

Distr. générale
15 juillet 1998
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

New York, 6-31 juillet 1998

Point 8 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Assemblée générale 50/227 et 52/12 B

Session du Conseil économique et social sur l'application et le suivi intégrés des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies

Résumé du Président du Conseil

Introduction

1. La session du Conseil a revêtu une importance historique. Jamais auparavant dans l'histoire du Conseil autant de personnalités clés ne s'étaient réunies pour dialoguer et procéder à des échanges de vues sur un sujet qui détermine à ce point les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes de coordination (CAC), les conseils d'administration des fonds et programmes et leurs chefs de secrétariat et ceux des commissions régionales, ainsi que des représentants de la société civile, ont tous contribué de façon constructive, franche et dynamique au succès de cette session. Celle-ci a fourni une grande richesse d'informations de qualité dont le Conseil pourra tirer parti lorsqu'il se réunira sur le même thème à sa session de fond de juillet 1998. Celles-ci, venant s'ajouter au Rapport du Secrétaire général qui offre non seulement une vue d'ensemble, mais aussi nombre d'idées et de propositions nouvelles, permettront au Conseil de se pencher, en étant bien informé, sur le sujet d'importance cruciale que constituent l'application et le suivi des grandes conférences.

2. La Charte des Nations Unies assigne au Conseil un rôle crucial de coordination en général et, en particulier, celui de fournir des directives aux organes subsidiaires et d'en assurer la supervision. Pendant longtemps, le Conseil économique et social ne s'est pas pleinement acquitté de cette tâche essentielle et ce n'est qu'au cours de ces dernières années qu'il a commencé à s'affirmer dans l'accomplissement de ce rôle.

3. La session spéciale du Conseil témoigne qu'il devient de plus en plus efficace dans ce rôle clef en assurant un suivi intégré, coordonné et efficace des grandes conférences. Dans une certaine mesure, non des moindres, la session poursuit la réforme de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et connexes, conformément aux résolutions 50/227 et 51/12 B de l'Assemblée générale.

4. Le Conseil surplombe la configuration de l'ensemble des activités économiques, sociales et connexes des Nations Unies et en tant que tel a un rôle essentiel à jouer du point de vue de la coordination des politiques ainsi qu'en qualité de forum concernant les questions de gestion. En même temps, assurer l'intégration du suivi des conférences est une tâche redoutable qui requiert du temps et un examen approfondi; le Conseil doit consacrer sa réflexion sur les meilleurs

moyens d'y parvenir. En outre, le travail immédiat s'oriente vers l'application et le suivi des résultats.

5. L'ampleur et l'envergure de cette tâche sont clairement apparues au cours des débats et peuvent être appréhendées par le biais des six grands domaines suivants : a) les thèmes intersectoriels; b) le rôle de coordination et de gestion du Conseil en particulier en ce qui concerne les commissions techniques et les conseils d'administration des fonds et programmes; c) la coordination interinstitutions; d) le suivi au niveau de pays; e) le suivi au niveau régional; et f) le suivi de l'application. Pour chacun de ces six domaines, un grand nombre de suggestions détaillées, de propositions et de recommandations ont été faites, résumées ci-après :

I. Thèmes intersectoriels

- L'objectif primordial du Conseil devrait être l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des peuples en vue d'assurer un suivi coordonné et intégré des conférences.
- Dans son rôle de contrôle du suivi coordonné et intégré des conférences et sommets, le Conseil devra établir un juste équilibre entre la spécificité de chaque conférence et sommet, chacun avec ses membres très engagés, et la nécessité de se pencher sur les thèmes intersectoriels.
- Il importe de maintenir un équilibre entre les thèmes sectoriels et intersectoriels dans le suivi des conférences. En outre, dans le suivi coordonné, il convient aussi de ne pas accorder plus d'importance à un aspect particulier au détriment des autres. Il conviendrait d'éviter une démarche d'application sélective.

A. Ressources

- En portant son attention sur les thèmes intersectoriels, le Conseil possède un avantage sur ses commissions techniques. Le Conseil pourrait utiliser les divers objectifs et buts comme point de départ pour mesurer les progrès accomplis dans l'application des conclusions des conférences.
- Compte tenu de la baisse de l'aide publique au développement, il s'avère particulièrement important de mettre en perspective les objectifs et buts pour lesquels des engagements ont été pris aux conférences avec leurs moyens de financement.
- Le Conseil doit se pencher sur le problème de la baisse des ressources allouées pour l'application des conclu-

sions des conférences ainsi que sur l'usage rationnel de ces ressources et sur les résultats de leur emploi, en se fondant notamment sur les rapports des fonds et programmes.

B. La société civile

- La participation effective de la société civile dans le processus du suivi d'une conférence intergouvernementale est essentielle, ne serait-ce qu'en raison de son rôle dans la conférence elle-même, et de celui qu'elle exerce dans le suivi et l'application, en particulier au niveau national. La participation du secteur privé est également souhaitable, en demandant à la société civile de prendre en compte les questions sociales au regard de l'activité de ses membres.
- Le Conseil devrait prendre une place de chef de file dans la promotion d'une plus forte participation de la société civile à l'oeuvre et aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Les groupes d'experts du Conseil devraient systématiquement inclure un représentant de la société civile et des voies pourraient être examinées afin de permettre aux organisations non gouvernementales de soumettre certaines questions à l'attention du Conseil.
- Le renforcement et un financement suffisant du service de liaison avec les organisations non gouvernementales pourrait être pris en considération.

II. Rôle de coordination et de gestion du Conseil

- Le Conseil, au titre de sa fonction de gestion, devrait offrir des directives de façon plus efficace à ses commissions techniques et en particulier aux conseils d'administration des fonds et programmes qui partagent la responsabilité avec les institutions spécialisées et d'autres partenaires, de faciliter l'application des conclusions des conférences au niveau national.

A. Commissions techniques

- Il est urgent pour le Conseil, par la voie d'un dialogue avec tous les bureaux des commissions techniques, d'entamer le processus d'élaboration et de coordination de l'examen quinquennal des conférences et de s'assu-

rer que les connaissances et l'expertise disponibles dans l'ensemble du système seront pleinement utilisées.

- L'interaction de fond entre les commissions techniques et le Conseil doit être davantage développée. Il est nécessaire que le Conseil examine d'un point de vue intégré les résultats des travaux des commissions techniques et qu'il identifie les approches qui s'opposent afin de leur donner les directives voulues. Il devrait également recourir davantage aux résultats de fond des commissions dans ses propres travaux.
- De nouveaux faits se sont produits depuis la tenue des conférences : il serait utile aux commissions techniques d'avoir un point à l'ordre du jour portant sur les problèmes en émergence.
- Les commissions n'ont cessé d'améliorer leurs méthodes de travail, néanmoins, des progrès restent encore à faire, notamment en recentrant les débats généraux et en élargissant les interactions avec la société civile et les experts.
- En vue d'assurer un meilleur suivi des travaux de commissions, le Conseil pourrait chaque année faire rapport des principaux résultats obtenus par les commissions techniques à propos du suivi des conférences et les communiquer aux fonds, programmes et institutions spécialisées, et leur donner une plus large diffusion.
- Le Conseil devrait trouver le moyen d'assurer que les travaux des commissions techniques soient disponibles à temps, de manière à pouvoir être utilisés dans d'autres enceintes. Le Secrétariat devrait éclaircir le statut juridique des résultats de ces travaux avant leur aval par le Conseil.
- Le Secrétariat devrait participer activement à la coordination des commissions techniques. Cela comporte notamment la diffusion de la documentation et des résultats ainsi qu'une aide plus dynamique à la coordination.

B. Bureaux des commissions techniques

- La transmission de résultats et de rapports ne suffit pas à assurer la coordination. Les commissions et leurs bureaux doivent prendre l'habitude de recourir aux résultats des autres commissions pour leur propre travail. Des contacts personnels entre membres des bureaux sont essentiels, y compris présider une com-

mission technique tout en participant à la session d'une autre commission.

- Une interaction plus intense entre le Bureau du Conseil et les bureaux des commissions techniques est essentielle. Le Bureau du Conseil pourrait rencontrer les présidents des commissions techniques en janvier ou en mai, afin de coordonner les travaux et la préparation de la prochaine session.
- Des réunions entre les nouveaux bureaux et les bureaux sortants des commissions techniques sont importants pour la continuité des travaux. En vue d'améliorer la préparation des sessions, davantage de commissions techniques pourraient prendre en considération la possibilité d'élire leur bureau à l'issue de leur session.
- Les bureaux des commissions techniques devraient maintenir leurs membres au courant de tous les préparatifs relatifs à la session. Des bureaux composés de façon équilibrée d'experts des capitales et de membres de missions permanentes permettraient de préserver l'expertise des commissions tout en facilitant l'interaction avec d'autres bureaux.

C. Conseils d'administration des fonds et programmes

- Relier les éléments normatifs et opérationnels du travail du système des Nations Unies demeure un défi majeur pour l'application des résultats des conférences. Les directives du Conseil sont devenues plus précises et plus pertinentes pour les fonds et programmes, en particulier dans le contexte de l'examen triennal des orientations et des conclusions approuvées relatives au suivi des conférences. Une interaction accrue avec les conseils d'administration des fonds et programmes et avec les équipes de pays pourrait s'avérer utile à cet égard.
- Le rôle en matière de directives entre le Conseil et les conseils d'administration de fonds et programmes devrait être davantage clarifié. Le Conseil pourrait être le lieu d'un dialogue de haut niveau portant sur les grands thèmes intersectoriels du développement; il pourrait offrir des directives aux conseils d'administration pour ce qui a trait au suivi des conférences mondiales. Le Conseil devrait également se préoccuper des aspects intersectoriels des politiques en ce qu'ils affectent les activités opérationnelles et leur financement.
- Les conseils d'administration devraient porter leur attention sur les questions de gestion et de financement,

en la centrant principalement sur la coordination en aval, contribuant ainsi à l'application des conclusions des conférences au niveau national.

- Les rapports soumis au Conseil devraient être présentés de façon plus analytique afin de lui permettre de remplir son rôle de coordination. Il conviendrait d'accorder moins d'importance au processus, et davantage à l'analyse factuelle.
- Les conseils d'administration devraient inviter le Conseil à leur offrir des recommandations sur les moyens d'améliorer leur interaction avec celui-ci.

III. Coordination interinstitutions

- Le rôle de coordination du Conseil et le rôle de direction actif du CAC sont d'une importance absolument cruciale pour la coordination interinstitutions en raison du fait que les conférences ont fourni la base de la programmation pour la coordination d'activités conjointes, d'analyses et d'applications communes.
- Le suivi des conférences mondiales exige souvent une collaboration dans la programmation, voire une programmation conjointe, toutefois les mécanismes pour financer ces initiatives ne sont pas toujours disponibles. Le Conseil devrait par conséquent encourager la mobilisation de ressources aux fins de coordination et d'activités conjointes. Des arrangements à fins spéciales et des tables rondes pourraient s'avérer nécessaires pour financer des programmes ou des thèmes spécifiques.

A. Les équipes spéciales du CAC

- Les équipes spéciales du CAC ont joué un rôle particulièrement important pour concrétiser au niveau du terrain les objectifs des conférences, et leurs résultats devraient être plus largement diffusés.
- Le système des coordonnateurs résidents doit faire appel aux produits des équipes spéciales, en particulier lors de la préparation du cadre de programmation, et les diffuser auprès des gouvernements et des autres partenaires. Leur emploi par les commissions régionales est également important. Les informations de retour sur l'emploi de ces produits dans des situations spécifiques dans un pays donné sont essentielles pour les adapter, pour les mettre ou à jour ou pour les compléter.

- La direction du Conseil est requise pour assurer que de nouveaux arrangements efficaces sont bien en place. Les organes permanents du CAC, en particulier le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) prennent la relève des équipes spéciales et continuent sur la lancée de leurs travaux.
- Il conviendrait pour le suivi des travaux des équipes spéciales de faire également appel aux réseaux du système des organismes des Nations Unies. De tels réseaux recourent à des chefs de projet, facilitent la coordination entre le Siège et le terrain, utilisent la technologie de l'information et assurent la liaison avec le CAC.

B. Les comités permanents du CAC

- Les comités permanents du CAC devraient poursuivre et renforcer leurs efforts en faveur de la formulation de politiques fondées sur les résultats des conférences et de l'élaboration de directives à l'intention du personnel sur le terrain. Ils devraient également continuer à porter leur attention sur la mobilisation des ressources.
- Une interaction régulière entre le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et celui du développement durable et le CCQPO est importante. De façon générale, on considère que le renforcement de l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes à l'échelle du système reste une tâche inachevée en matière de coordination.
- Les communications et l'interaction devraient être renforcées entre les deux comités exécutifs, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'entre ces derniers et les organes permanents du CAC, en particulier le CCQPO et le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, en vue d'établir des liens entre le système élargi et les travaux des deux comités exécutifs.

C. Le CAC et le Conseil

- Il conviendrait d'améliorer les interactions entre le CAC et le Conseil; les activités du CAC devraient devenir plus transparentes et une interaction plus intensive devrait prendre place entre le CAC, ses organes subsidiaires et le Conseil. Des arrangements pourraient être pris en vue de faciliter une interaction

régulière entre le Secrétariat et les États Membres au sujet des activités du CAC.

D. Les institutions spécialisées

- Le Conseil a besoin de renforcer son interaction avec les institutions spécialisées ainsi que leur participation à ses sessions. Du fait que les institutions spécialisées ont leurs propres organes directeurs et mandats, le Conseil devrait également renforcer son interaction avec ceux-ci.
- La mise en place de liens institutionnalisés entre les fonds, programmes et institutions spécialisées et avec le Conseil constitue une préoccupation majeure.

IV. Suivi au niveau national

- La mise en oeuvre sur le terrain représente, en dernière analyse, l'aspect le plus important. Les gouvernements nationaux jouent un rôle clef dans l'application des conclusions des conférences au niveau national, tandis que le système des Nations Unies y exerce un rôle important pour la faciliter. Outre le manque de ressources financières, pour de nombreux pays la coordination nationale du suivi des conférences demeure un problème. Une contrainte majeure au niveau du terrain concernant le suivi des conférences mondiales réside dans la disponibilité des capacités nationales. Il conviendrait de promouvoir les initiatives en faveur du renforcement des capacités nationales.
- La mesure des succès remportés dans l'application au niveau national pourrait être mise en relief dans des rapports établis par le Secrétariat sur les différentes réalisations nationales en cours et soumis à l'attention du Conseil.
- Les coordonnateurs résidents exercent un rôle crucial dans l'intégration des activités du système des Nations Unies aux fins d'appuyer l'application nationale des conclusions des conférences. Le suivi des principales conférences des Nations Unies devrait faire partie de leurs attributions. Le système des coordonnateurs résidents devrait encourager un large dialogue ainsi que la participation d'une vaste gamme de partenaires dans le suivi des conférences, notamment les gouvernements, la société civile et d'autres donateurs. Une analyse conjointe avec le gouvernement pourrait être menée sur la situation du pays relative au suivi des conférences. Le système des coordonnateurs résidents a également

un rôle à jouer dans la promotion d'initiatives en vue de renforcer les capacités nationales aux fins de la mise en oeuvre du suivi.

- Le rôle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en ce qui concerne le suivi des conférences a été confirmé. La participation des institutions spécialisées dans le processus du Plan-cadre des Nations Unies, au sein du système des coordonnateurs résidents, devrait être renforcée aux fins d'une meilleure coordination sur le terrain.
- Les produits des équipes spéciales du CAC et ses directives constituent des instruments utiles pour consolider les efforts déjà entrepris par les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de l'application du suivi des conférences. Il conviendrait de traduire le principe d'intégrer la parité des sexes au sein des activités courantes et des politiques dans des directives d'application concrète à l'intention du personnel sur le terrain.
- Les rapports annuels des coordonnateurs résidents devraient être utilisés en guise d'instruments de suivi et les meilleures pratiques devraient faire l'objet d'une large diffusion tout en gardant à l'esprit que celles-ci devraient refléter la diversité des expériences nationales.
- La formation des équipes de pays sur la mise en oeuvre des conclusions des conférences devrait être encouragée en recourant davantage à l'école des cadres des Nations Unies.
- Une identification plus poussée des thèmes intersectoriels et des indicateurs correspondants serait également susceptible d'aider les efforts nationaux. Il conviendrait de publier un rapport mettant en lumière les principaux engagements pris aux conférences ainsi que les meilleures pratiques de leur mise en oeuvre. Des manuels nationaux sur l'application des ordres du jour mondiaux pourraient aussi être envisagés.
- Le partenariat et la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont besoin d'être renforcés sur le terrain pour le suivi des conférences, en consultation étroite avec le gouvernement et les autres partenaires du développement. La récente décision de la Banque mondiale de participer au processus de deux plans-cadres, au cours duquel la relation entre le Plan-cadre et la Stratégie d'aide au pays sera examinée, devrait être encouragée et poursuivie.
- L'application des conclusions des conférences dans des pays qui se relèvent d'un conflit devrait faire l'objet

d'un examen et le Conseil pourrait accorder une attention particulière à la mise en oeuvre dans les pays mêmes quand ceux-ci sortent d'une situation de crise pour passer à la phase du relèvement puis au développement à long terme.

V. Suivi au niveau régional

- Les dimensions régionales et sous-régionales du suivi des conférences méritent des développements et des améliorations car jusqu'ici, presque toute l'attention a porté sur les dimensions mondiales et nationales.
- Le Conseil a un rôle à jouer pour stimuler le suivi par les commissions régionales et assurer qu'elles utilisent les produits des commissions techniques et ne négligent aucune des conférences. Ceci exige une plus grande participation des commissions régionales aux travaux du Conseil portant sur les conférences mondiales.
- Des mécanismes sont requis pour mieux faire connaître au Conseil les conclusions des délibérations régionales. À cet effet, le Président du groupe des commissions régionales pourrait présenter chaque année un rapport au Conseil.
- Les activités des commissions régionales relatives au suivi des conférences devraient être conduites de façon plus systématique. L'interaction des commissions régionales avec d'autres éléments du système des Nations Unies a besoin d'être clarifiée, en particulier avec les fonds et programmes.

VI. Suivi de l'application

- En vue de suivre efficacement les progrès réalisés dans l'application des conclusions des conférences au niveau national, il est urgent pour le système multilatéral d'élaborer une série cohérente d'indicateurs de base ainsi que de renforcer les capacités du système des Nations Unies et celles des pays à rassembler et à analyser des statistiques. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Comité d'aide au développement (CAD) sont instamment priés d'élaborer et d'utiliser, dans toute la mesure du possible, des indicateurs communs.
- Le Conseil, peut-être à l'occasion d'un de ses débats relatifs à la coordination, pourrait passer en revue les travaux en cours dans le domaine des statistiques et des indicateurs, aux fins d'en assurer la cohérence et de

stimuler des avancées en particulier en matière d'indicateurs sociaux.

Conclusion

6. En conclusion, il semble que nombre de défis devront être surmontés en vue non seulement d'un suivi efficace des conférences mondiales, mais aussi, en particulier, de leur mise en oeuvre au niveau national. Cinq défis peuvent être identifiés :

- a) Assurer une intégration horizontale;
- b) Financer aussi bien les programmes d'action des conférences que les activités de suivi intersectorielles;
- c) Résoudre l'insuffisance de données statistiques pertinentes;
- d) Promouvoir une participation accrue de la société civile;
- e) Intégrer l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme au sein des thèmes intersectoriels du suivi.